

# L'INTERDIT

De l'importance du sur-moi  
dans la définition de nos tentations

*à mon amant passé*

**Raija Solatie**

## INTRODUCTION

Les interdictions sont des règlements qui soutiennent l'interaction dans différentes communautés ; elles existent pour la mise ordre des rapports de l'activité humaine. En dehors de leur fonction ordinaire, l'importance des interdictions est expliquée par une tentative de l'individu d'empêcher l'autre de faire une chose qu'il le fait croire qu'elle soit interdite. Ses intentions ne sont pourtant pas honnêtes, il fait semblant de doter d'interdictions ce qui attire l'autre, pour qu'il lui soit plus facile de l'atteindre. Poussé par l'envie il aspire au même objectif que l'autre, mais l'interdiction évoquée lui évite à celui-ci l'occasion de s'en profiter parce que la chose interdite le fait éprouver des sentiments inacceptables.

Les interdictions provoquent des tentations ; l'on se sent tenté de faire des choses que l'on conçoit comme interdites. On pourrait dire qu'une tentation est interdite tout autant que l'interdit est une tentation. La contradiction que existe entre les tentatives de l'individu d'empêcher l'autre de faire l'interdit et le besoin de celui-ci de le faire, explique l'importance des tentations qui sont nécessaires, mais auxquelles l'on a mal à résister. La difficulté de l'individu de résister aux tentations l'amène à leur illimitation, ce qui veut dire qu'il se sent tenté de dépasser leurs limites sans obéir aux interdictions qui s'y trouvent contenues.

Les tentations sont donc interdites par celui qui est envieux ; les interdictions sont définies par l'envie de l'individu qui dispose les tentations à l'autre, mais qui s'y intéresse lui-même. La tentation disposée attire l'attention de l'autre, mais l'interdiction lui évite l'occasion de s'en profiter. Celui qui lui dispose la tentation est celui qui la lui interdit en même temps, ce qui veut dire qu'il se trouve dans une situation contradictoire qu'il accepte par qu'elle soit décidée par son sur-moi. L'acceptation du sur-moi lui enlève les sentiments de la culpabilité dans la mesure où il se sent maîtrisé par lui-même par rapport à l'autre qui lui dispose la tentation.

L'importance du sur-moi est expliquée par la façon de l'individu de suivre les interdictions ; les tentations qui lui sont disposées sont induites à l'interdiction définie par les prescriptions générales ou les choix personnels. Suivant la conciliation entre la décision de celui qui lui interdit la tentation et la maîtrise du moi, il se sent obligé de faire une confession de son activité individuelle. Son désir de dépasser les limites contenues dans les tentations et sa façon de sentir la culpabilité évoquée par le sur-moi, décident de son besoin de chercher une acceptation pour son activité qu'il est amenée à concevoir comme interdite, toujours suivant le cas.

## **A. Tentations**

### **A.1. Nécessité absolue**

Les tentations sont nécessaires pour que l'individu puisse écarter l'idée de la mort ; l'actualisation des tentations et la soumission à celles-ci correspondent à son espoir pour l'existence qui continue. Les soumissions répétitives aux tentations après les autres ont pour fonction de résoudre le problème provisoire qui est né, quand il doit constater que son existence qui n'est rien d'autre qu'une période éphémère. L'actualisation des tentations tout autant que l'interaction avec celui qui en lui dispose sont indispensables pour qu'il puisse oublier la déception qu'il a mal à accepter. La nécessité absolue des tentations est donc celle qui soutient le rapport de l'individu avec l'autre, avec celui qui s'intéresse aux mêmes soumissions.

L'intérêt de l'autre à se soumettre à la même tentation que l'individu est tout autant important qu'est le besoin de l'individu de toucher à la même tentation qui attire l'autre. On pourrait dire qu'il s'agit des jeux mutuels qui provoquent l'actualisation des tentations toutes nécessaires pour l'interaction. L'envie éprouvée par l'autre qui dispose la tentation à l'individu, le fait la chercher lui-même en même temps qu'il la dote d'interdictions pour que la soumission de celui-ci soit plus difficile que la sienne. Les interdictions décident de leurs soumissions aux tentations dans la mesure où elles soient nécessaires pour l'un ou l'autre, ou bien pour les deux.

### **A.2. Difficulté de la résistance**

Le besoin de l'individu de toucher à la même tentation que l'autre est en rapport avec sa façon d'y résister ; une tentation qui est dotée d'interdictions est plus attirante, plus elle est intéressée par un autre, et vice-versa, plus elle est intéressée par un autre, plus elle est séduisante parce qu'elle est dotée d'interdictions définies par l'autre. La difficulté de la résistance aux tentations est expliquée par l'intérêt de l'autre à s'y soumettre dans la mesure où elles soient dotées d'interdictions que l'individu se sent tenté de rompre. Il s'agit toujours des jeux mutuels qui produisent des sentiments de l'envie qu'ils ont mal à supporter les deux.

De même que l'actualisation des tentations et la soumission à celles-ci, le besoin de l'individu d'y résister est tout autant nécessaire ; son envie de rompre les interdictions correspond à son intérêt à échapper à la résistance des tentations dotées de celles-ci. La séduction qui se contient dans la rupture des interdictions le conduit à négliger la résistance, chose qui est expliquée par la disposition des tentations de l'autre qui s'intéresse aux mêmes soumissions. Il a mal à suivre les

interdictions, quoiqu'elles soient des règlements nécessaires pour l'interaction, mais il lui est également difficile de résister aux tentations parce qu'elles sont disposées par un autre qu'il envie lui-même.

### **A.3. Illimitation**

L'illimitation des tentations est définie par la répétition des soumissions à celles-ci ; la déception qu'il doit constater quand l'individu aspire à atteindre l'objectif, explique son besoin de répéter les soumissions pour qu'il puisse oublier sa non-réussite permanente. Son envie de rompre les interdictions correspond à son intérêt à dépasser les limites qui font obstacle à son activité individuelle. Une soumission après l'autre le laisse insatisfait, mais cela ne l'empêche pas de recourir à leur répétition et de croire que la soumission suivante lui promette la satisfaction.

Les soumissions aux tentations sont pourtant délimitées, ce qui veut dire que l'individu ne s'intéresse pas à se soumettre à un nombre indéfini de tentations à la fois. Autrement dit, l'illimitation des tentations signifie plus précisément une répétition des soumissions délimitées dans la mesure où l'individu soit convaincu du fait que sa satisfaction n'est pas complète pour qu'il puisse aspirer à une nouvelle tentation. L'insatisfaction qui est née de la délimitation des soumissions garantie pour l'individu l'illimitation des tentations parmi lesquelles l'une est actualisée toujours après l'accomplissement de l'autre. Tout autant la limitation que la délimitation, les deux sont décidées par celui qui dispose la tentation, c'est-à-dire par celui qui aspire à la même tentation que l'individu.

Le besoin de l'individu de dépasser les limites est donc en rapport avec l'intérêt de l'autre à répéter les mêmes soumissions que l'individu ; la tentation qui attire les deux les intéresse dans la mesure où ils puissent s'y soumettre l'un avant ou après l'autre, mais aussi dans la mesure où ils soient capables d'éviter la soumission de l'autre. La question est délicate, ils se sentent tentés de rompre les mêmes interdictions, mais la délimitation des soumissions les empêche de dépasser les limites parce qu'ils sont envieux par rapport à leur activité. Il s'agit donc d'une contradiction qu'ils cherchent à effacer tout autant par l'illimitation des tentations que par la délimitation des soumissions à celles-ci, tentatives qui les laissent pourtant insatisfaits les deux.

Pour en terminer avec ce chapitre, nous pouvons conclure :

*Thèse (1)*

*Plus les tentations sont nécessaires pour l'individu, moins il est capable d'y résister et plus il se sent attiré par leur illimitation.*

*et vice-versa :*

*Moins les tentations sont nécessaires pour l'individu, plus il est capable d'y résister et moins il se sent attiré par leur illimitation.*

## **B. Sur-moi**

### **B.1. Décision de l'autre**

Les interdictions sont toujours établies par quelqu'un, c'est-à-dire que les limites que l'individu se sent tenté de dépasser sont en rapport avec un autre que lui dispose les tentations. Les intentions de cet autre sont pourtant inexactes, ce qui veut dire que la rupture des interdictions qu'il attend que l'individu néglige, est destinée à lui évoquer des sentiments de la culpabilité. Poussé par l'envie, il lui dispose les tentations qui l'intéressent lui-même, mais il est tout autant fasciné par l'idée que l'individu soit prêt à y résister. Une parmi ses tentatives est donc de décider de cette contradiction permanente en même temps qu'il fait semblant de remplir la fonction du sur-moi.

Plus l'on a mal à négliger les interdictions, plus les tentations paraissent séduisantes ; les tentatives de l'autre de toucher à la soumission de l'individu, prouvent son besoin de décider du choix de celui-ci pour accepter son activité individuelle. Ses intentions ne sont donc pas honnêtes, il attend que l'individu soit prêt à se soumettre à la tentation qu'il lui dispose, mais il s'intéresse aussi à l'idée que la rupture des interdictions le fasse regretter ce qu'on l'a fait concevoir comme non accepté. La décision de l'autre qui dispose les tentations, prouve son envie personnelle de se soumettre à celles-ci, en même temps qu'il les dote d'interdictions qui sont difficiles à négliger. Sa fonction du sur-moi est expliquée par son abnégation personnelle de sentir un désir pour se soumettre à une tentation dotée d'interdictions dont la rupture lui semble difficile à accepter à lui-même.

### **B.2. Maîtrise du moi**

De même que l'envie de l'autre de décider du choix de l'individu pour se soumettre aux tentations, la décision de celui-ci de dépasser les limites est en rapport avec celui qui les dote d'interdictions ; on parlera de la maîtrise du moi de l'individu. Les tentations qui sont séduisantes pour les deux, leur évoquent des sentiments contradictoires. Tout autant le désir pour se soumettre à la tentation que le besoin d'éviter la rupture des interdictions expliquent l'envie de l'individu de se maîtriser, tandis que les tentatives de l'autre de faire l'individu échapper à la soumission prouvent une insincérité purement évidente ; parmi les intentions de l'autre est toujours de faire l'individu rompre les interdictions, parce qu'il est envieux par rapport à l'activité de celui-ci.

Pour que l'individu soit capable de se maîtriser, il doit donc faire le choix entre les soumissions et la rupture des interdictions ; il fait semblant de prendre lui-même la fonction du sur-moi. Il tente de rejeter les sentiments de la culpabilité qui sont nés par l'illimitation des tentations en transmettant son désir pour les soumissions à la délimitation cherchée par l'autre. On pourrait dire qu'il s'intéresse à se tirer de la responsabilité qui lui semble pénible, en même temps qu'il fait l'autre décider de son choix personnel de délimiter les soumissions. Cela n'est donc pas l'individu lui-même qui agit pour leur délimitation, mais quelqu'un d'autre qui veut dépasser les limites, activité qui est toujours mal acceptée par un sur-moi proposé.

### B.3. Culpabilité

L'illimitation des tentations fait l'individu regretter d'avoir dépassé leurs limites ; les sentiments de la culpabilité évoqués par la rupture des interdictions, sont résultat de son activité individuelle expliquée par la répétition des soumissions qu'il conçoit comme mal acceptée. Le sur-moi, qu'il soit représenté par l'autre ou bien par l'individu lui-même, est celui qui le fait se sentir coupable de s'être soumis aux tentations destinées à intéresser son rival. Les intentions du sur-moi ne sont donc pas honnêtes, sa fonction n'est pas tout simplement de faire l'individu regretter son activité, mais en même temps de le faire sentir la culpabilité parce qu'il a touché aux tentations qui sont l'objectif de la délimitation des soumissions exigée par un sur-moi.

La fonction du sur-moi est donc décisif pour le choix de l'individu de prendre son activité pour acceptée. On pourrait préciser qu'il n'est jamais capable de se délivrer des sentiments de la culpabilité tant qu'ils sont évoqués par l'illimitation des tentations qui intéressent le sur-moi représenté par un autre. Son besoin de dépasser les limites correspond à son intérêt à toucher aux tentations sans qu'il soit responsable de leur illimitation, mais aussi sans qu'il soit obligé de se sentir coupable d'une activité qui soit décidée par un sur-moi représenté par lui-même. Plus il en transmet la responsabilité à l'autre, plus il est près de se libérer de la culpabilité attachée à la rupture des interdictions.

Les sentiments de la culpabilité ne sont pas désirés parce qu'ils enlèvent l'occasion de tirer profit des soumissions ; l'envie de l'individu de se soumettre aux tentations tout autant que son besoin de rompre les interdictions sont contradictoires depuis qu'ils sont mal acceptés par le sur-moi. L'illimitation des tentations exclut la délimitation des soumissions, et la rupture des interdictions l'acceptation des sentiments de la culpabilité, toutes résultat de l'activité humaine. La culpabilité est un sentiment qui détruit tout autant le désir de l'individu pour profiter des tentations que son besoin de délimiter les soumissions, les deux constructifs d'une activité individuelle, décidée et maîtrisée par un sur-moi tout à fait proposé.

Pour en finir avec ce chapitre, on peut conclure :

*Thèse (2)*

*Plus l'individu est attaché à la décision de l'autre, moins il se sent maîtrisé par lui-même, et plus il sent la culpabilité.*

*et vice-versa :*

*Moins l'individu est attaché à la décision de l'autre, plus il se sent maîtrisé par lui-même, et moins il sent la culpabilité.*

## **C. Interdiction**

### **C.1. Prescriptions générales**

Les interdictions qui sont destinées à soutenir l'interaction, sont des règlements que l'on attend qu'ils soient suivis par tous les membres de la même communauté ; leur rupture qui n'est pas conçue comme activité acceptée, évoque des sentiments de la culpabilité qui sont résultat de la négligence des prescriptions qui existent pour être respectées. L'illimitation des tentations qui est portée sur un autre, et non pas seulement sur celui qui s'y intéresse, est prise pour mal acceptée parce qu'elle est effectuée par l'accomplissement d'une activité qui n'est pas individuellement choisie. Les prescriptions qui sont établies pour être respectées, sont fondées sur l'obéissance des interdictions qui ne doivent pas être effacées.

Les prescriptions qui concernent la communauté, sont pourtant arbitraires dans la mesure où le sur-moi est quelqu'un qui soit proposé. On pourrait dire que la rupture des interdictions est toujours résultat d'une activité individuelle, mais le rapport entre l'illimitation des tentations et la délimitation des soumissions est celui qui décide de la négligence des prescriptions qui sont communes à tous ; plus l'individu est tenté de dépasser les limites et plus le sur-moi représenté un autre s'intéresse à délimiter les soumissions de celui-ci, plus la rupture de cette interdiction est conçue comme mal acceptée par tous. Une des intentions de l'autre, est d'ailleurs le primaire, est de faire l'individu regretter son activité, qu'elle soit mal acceptée par quelqu'un d'autre ou bien par lui-même.

### **C.2. Choix personnels**

L'illimitation des tentations peut être effectuée aussi par le choix de l'individu de se voir comme coupable de ce qu'il conçoit comme interdit ; la culpabilité qui est née par son activité individuelle, est en rapport avec sa maîtrise du moi. Dans les intentions de l'autre est de le faire regretter l'illimitation, mais la façon de l'individu de répondre aux prescriptions établies est dernièrement définie par son choix de décider pour ce qu'il conçoit comme mal accepté. La délimitation des soumissions est attachée aux sentiments de la culpabilité dans la mesure où il se voit comme maîtrisé par lui-même, ce qui veut dire que les interdictions établies ne l'empêchent pas de répéter les soumissions justifiées d'après lui.

Les prescriptions et le choix de l'individu de décider de ce qu'il prend pour interdit, sont en contradiction ; comme dans les intentions de l'autre est de le faire sentir la culpabilité, sentiment qui est mal accepté, le besoin de l'individu est de s'en tirer. La contradiction qui née quand l'autre tente de le faire suivre les interdictions dont la rupture lui paraît séduisante, le fait recourir à l'activité qui lui semble la plus favorable. L'effacement des sentiments mal acceptés correspond à sa maîtrise du moi dans la mesure où il puisse répéter les soumissions sans qu'il doive sentir une culpabilité définie par quelqu'un d'autre. Son choix de prendre son activité pour justifiée, est celui qui le délivre de faire une confession, pour le moins exigée par un sur-moi qui soit proposé.

### C.3. Confession

Afin de se réconcilier pour son activité, l'individu est obligé de faire une confession ; la culpabilité qu'il doit sentir par rapport à ce qu'il a fait et à ce qu'on l'a fait concevoir comme interdit, explique son besoin pour une réconciliation avec un sur-moi proposé. La rupture des interdictions, qu'elle soit condamnée par un autre ou bien par lui-même, prouve une activité mal acceptée. Son envie de se tirer des sentiments fort pénibles correspond à son intérêt à se voir comme quelqu'un qui soit privé de mauvaise conscience. La confession faite avec le sur-moi lui permet de se soulager de la culpabilité qu'il a dû sentir par rapport à l'illimitation des tentations nécessaires.

La confession qu'il est obligé de faire, est pourtant ambiguë en ce qui concerne le rapport de l'individu avec celui qui l'attend ; plus il voit la réconciliation comme espérée par un autre, plus elle lui semble essentielle. L'importance de la confession attachée à sa maîtrise du moi, est dernièrement décidée de la délimitation des soumissions définie par le sur-moi représenté par un autre. La contradiction qui existe entre les prescriptions et son choix de prendre son activité pour acceptée, explique son besoin de se réconcilier avec quelqu'un qui lui enlève les sentiments de la culpabilité. Que ce quelqu'un soit un sur-moi proposé par un autre ou par toute la communauté, il se sent coupable d'avoir rompu les interdictions qui sont contenues dans l'illimitation.

La confession correspond donc à une réconciliation avec celui qui fait l'individu prendre son activité pour mal acceptée ; une des tentatives du sur-moi qui soit représenté par un autre, est de faire l'individu répéter les soumissions pour qu'il puisse se nourrir des confessions faites par lui, tandis que dans les intentions de l'individu lui-même, est de se délivrer des sentiments de la culpabilité pour qu'il puisse répéter ces mêmes soumissions. La confession fait donc partie de l'activité qui est favorable tout autant pour l'individu que pour son rival, mais la culpabilité qui en sort et qui y reste, ne les laisse pas délibérés avant que la réconciliation par rapport à leur activité mutuelle ne soit terminée.

Pour en finir avec cette étude, nous pouvons conclure :

*Thèse (3)*

*Plus l'individu est fixé sur les prescriptions générales, moins il est attaché aux choix personnels, et plus il se sent obligé de faire une confession de son activité.*

*et vice-versa :*

*Moins l'individu est fixé sur les prescriptions générales, plus il est attaché aux choix personnels, et moins il se sent obligé de faire une confession de son activité.*

## CONCLUSION

Les soumissions aux tentations sont nécessaires pour que l'individu puisse croire à l'existence qui continue ; sa peur de la mort le fait répéter l'activité qui est conçue comme mal acceptée par celui qui s'intéresse à sa confession. Les interdictions qui ont été établies pour soutenir l'interaction, ne l'empêchent pas de dépasser les limites, activité donc qui le fait éprouver la culpabilité. Les tentations qui sont disposées par l'autre, sont attirantes tant qu'il n'est pas capable de résister à la répétition des soumissions. Bien qu'il soit obligé de se réconcilier pour son activité mal acceptée, la nécessité de la confession attendue par un sur-moi proposé, ne lui enlève pas le besoin de se soumettre aux tentations qui lui paraissent séduisantes.

La culpabilité qui est née par la rupture des interdictions, est induite à l'intérêt de l'autre de faire l'individu répéter l'activité conçue comme mal acceptée par un sur-moi qui soit proposé ; dans ses intentions est de prendre celui-ci pour quelqu'un qui soit incapable de résister aux tentations, tandis que dans les intentions de l'individu lui-même est de se voir comme quelqu'un qui soit capable d'échapper à la résistance évitée par l'autre. La façon d'être en face avec la culpabilité évoquée est donc ambiguë, pour l'autre il est essentiel de faire l'individu tomber dans le piège, pour l'individu lui-même il importe de se délivrer de ce piège sans qu'il doive rejeter les soumissions.

Les tentations sont pourtant séduisantes, tant que l'on a mal à résister aux soumissions à celles-ci ; l'envie de l'individu de rompre les interdictions établies prouve son besoin de se maîtriser lui-même de même que son intérêt à maîtriser l'autre. La rupture des interdictions lui semble séduisante dans la mesure où il soit capable de décider de son activité individuelle, qu'elle soit justifiée ou non, et de maîtriser les autres qui sont disposés à lui éviter l'illimitation. Poussé par l'envie, l'on s'intéresse à faire obstacle à l'activité de celui qui en profite pour son plaisir, qu'elle soit mal acceptée ou non, ou bien qu'elle soit justifiée par nous-mêmes ou par quelqu'un d'autre, par exemple par un sur-moi qui soit tout à fait proposé.

Pour finir, nous pouvons donner les dernières thèses :

*Thèses conclusives :*

*Plus l'individu se sent attiré par l'illimitation des tentations, plus il sent la culpabilité et plus il se sent obligé d'une confession de son activité qu'il conçoit lui-même comme interdite.*

*et vice-versa :*

*Moins l'individu se sent attiré par l'illimitation des tentations, moins il sent la culpabilité et moins il se sent obligé d'une confession de son activité qu'il conçoit lui-même comme interdite.*

